

Cote du document: EB 2020/LOT/P.4  
Date: 12 mai 2020  
Distribution: Publique  
Original: Français

**F**



Investir dans les populations rurales

## **Rapport du Président**

### **Proposition de don au titre du Cadre pour la soutenabilité de la dette et de prêt**

### **République islamique de Mauritanie**

### **Projet de gestion durable des ressources naturelles, d'équipement communal et de structuration des producteurs ruraux – PROGRES**

Numéro du projet: 2000001878

#### **Note à l'intention des représentants au Conseil d'administration**

##### Responsables:

##### Questions techniques:

**Lisandro Martin**  
Directeur  
Division Afrique de l'Ouest et du Centre  
téléphone: +39 06 5459 2388  
courriel: lisandro.martin@ifad.org

**Haoua Sienta**  
Directrice de pays  
téléphone: + 221 77 6395399  
courriel: h.sienta@ifad.org

##### Transmission des documents:

**Deirdre Mc Grenra**  
Cheffe  
Gouvernance institutionnelle  
et relations avec les États  
membres  
téléphone: +39 06 5459 2374  
courriel: gb@ifad.org

---

Pour: **Approbation**

## Table des matières

<b>Sigles et acronymes</b>	<b>ii</b>
<b>Carte de la zone du projet</b>	<b>iii</b>
<b>Résumé du financement</b>	<b>iv</b>
<b>I. Contexte</b>	<b>1</b>
A. Contexte national et justification de l'intervention du FIDA	1
B. Enseignements tirés	2
<b>II. Description du projet</b>	<b>3</b>
A. Objectifs, zone d'intervention et groupes cibles	3
B. Composantes, résultats et activités	3
C. Théorie du changement	4
D. Alignement, appropriation et partenariats	4
E. Coût, avantages et financement	4
<b>III. Risques</b>	<b>8</b>
A. Risques et mesures d'atténuation	8
B. Catégorie environnementale et sociale	10
C. Classement au regard des risques climatiques	10
D. Soutenabilité de la dette	10
<b>IV. Exécution</b>	<b>10</b>
A. Cadre organisationnel	10
B. Planification, suivi-évaluation, apprentissage, gestion des savoirs et communication	11
C. Plans d'exécution	12
<b>V. Instruments et pouvoirs juridiques</b>	<b>12</b>
<b>VI. Recommandation</b>	<b>12</b>
<b>Appendices</b>	
I. Accord de financement négocié	1
II. Cadre logique	13

---

### Équipe d'exécution du projet

---

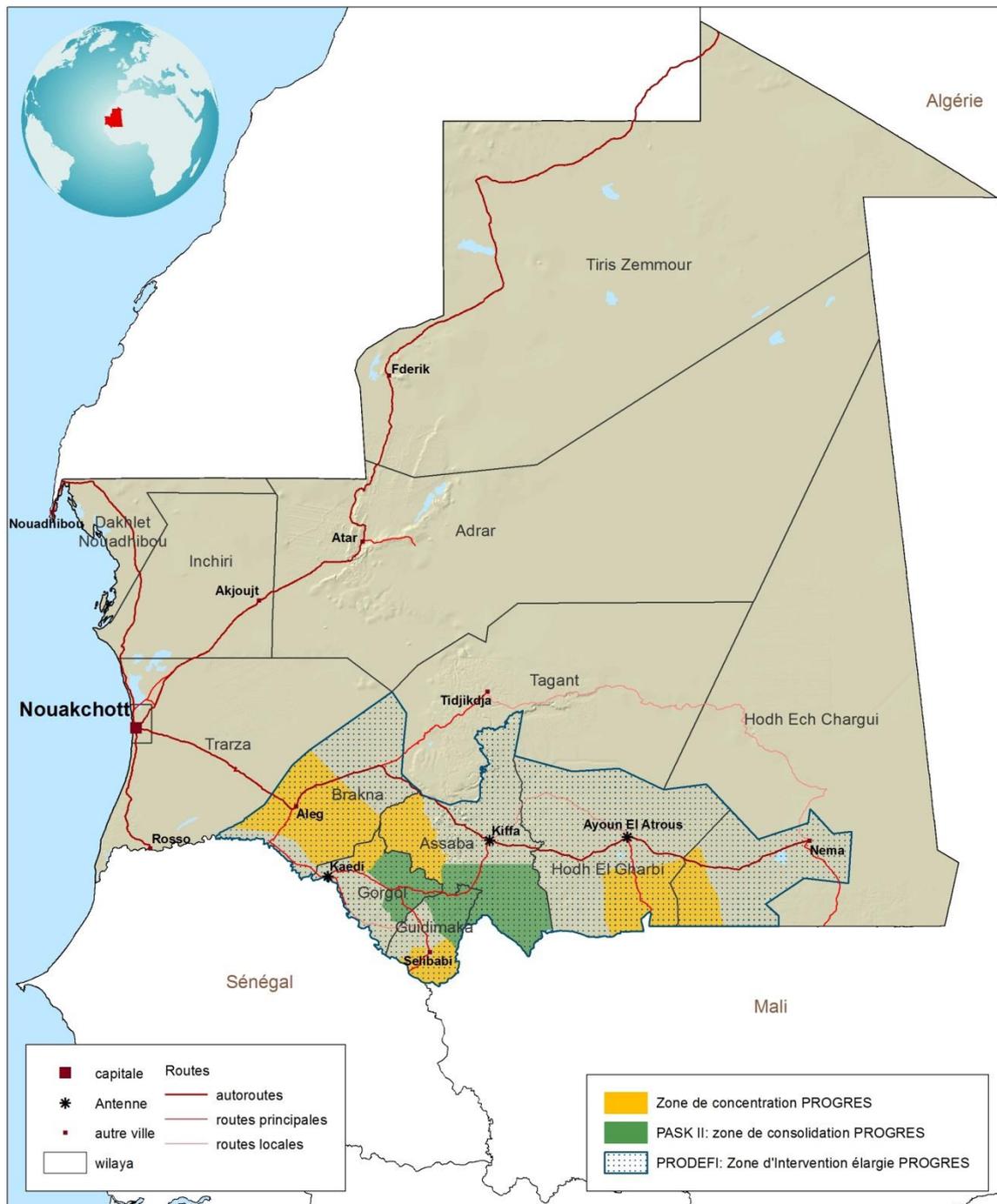
Directeur régional:	Lisandro Martin
Directeur du pôle Afrique de l'Ouest:	Benoit Thierry
Directrice de pays:	Haoua Sienta
Responsable technique du projet:	Audrey Nepveu
Responsable de la gestion financière:	Radu Damianov
Spécialiste de l'environnement et du climat:	Pathe Amath Sene
Juriste principale:	Sylvie Arnoux

---

## Sigles et acronymes

ADL	Agent de développement local
AGLC	Association de gestion locale collective
CCC	Comité de concertation citoyen
COGES	Comité de gestion
CVA	Comité villageois d'aménagement
EX-ACT	outil ex-ante bilan carbone
FIDA11	Onzième reconstitution des ressources du FIDA
FMI	Fonds monétaire international
FVC	Fonds vert pour le climat
ODD	Objectifs de développement durable
OPEP	Organisation des pays exportateurs de pétrole
PASK II	Projet de lutte contre la pauvreté dans l'Aftout sud et le Karakoro – II
PIB	Produit intérieur brut
PNDA	Plan national de développement agricole
PRODEFI	Projet de développement de filières inclusives
PROGRES	Projet de gestion durable des ressources naturelles, d'équipement communal et de structuration des producteurs ruraux
PTBA	Plan de travail et budget annuel
PTF	Partenaire technique et financier
SCAPP	Stratégie nationale de croissance accélérée et de prospérité partagée
TREI	Taux de rentabilité économique interne
VAN	Valeur actuelle nette

## Carte de la zone du projet



Les appellations figurant sur cette carte et sa représentation graphique ne constituent en aucun cas une prise de position du FIDA quant au tracé des frontières ou limites, ou aux autorités de tutelle des territoires considérés.

Source: FIDA | 21-10-2019

## Résumé du financement

<b>Institution initiatrice:</b>	FIDA
<b>Emprunteur/bénéficiaire:</b>	République islamique de Mauritanie
<b>Organisme d'exécution:</b>	Ministère du développement rural
<b>Coût total du projet:</b>	50,00 millions d'USD
<b>Montant du prêt du FIDA:</b>	4,74 millions d'USD
<b>Conditions du prêt du FIDA:</b>	Prêt à des conditions particulièrement favorables (aussi appelés prêts particulièrement concessionnels)
<b>Montant du don du FIDA au titre du Cadre pour la soutenabilité de la dette:</b>	18,96 millions d'USD
<b>Cofinanceurs:</b>	Fonds de l'Organisation des pays exportateurs de pétrole [OPEP] pour le développement international (Fonds de l'OPEP)
<b>Montant du cofinancement:</b>	Fonds de l'OPEP: 9,00 millions d'USD
<b>Conditions du cofinancement:</b>	Prêt du Fonds de l'OPEP
<b>Contribution de l'Emprunteur/bénéficiaire:</b>	5,30 millions d'USD
<b>Contribution des bénéficiaires:</b>	1,00 million d'USD
<b>Déficit de financement:</b>	11,00 millions d'USD
<b>Montant du financement du FIDA (action climatique):</b>	11,60 millions d'USD
<b>Institution coopérante:</b>	FIDA

## Recommandation pour approbation

Le Conseil d'administration est invité à approuver la recommandation telle qu'elle figure au paragraphe 61.

### I. Contexte

#### A. Contexte national et justification de l'intervention du FIDA

##### Contexte national

1. La Mauritanie est un pays vulnérable exposé aux effets néfastes des changements climatiques, qui affaiblissent les fondements structurels de son développement économique.
2. Dans le cadre de la Stratégie de croissance accélérée et de prospérité partagée (SCAPP 2016-2030), le pays opère un ajustement des politiques publiques pour relancer la croissance, suite au choc sur les termes de l'échange subi au cours de la période 2014-2016. L'activité économique a repris lentement en 2017 avec une croissance du produit intérieur brut (PIB) de 3,5%<sup>1</sup>, mais les contraintes de liquidité sur le marché domestique continuent de freiner cette croissance.
3. *Grâce aux réformes en cours, les perspectives de développement et d'amélioration des conditions de vie des populations sont prometteuses.* La Mauritanie se classe au 159<sup>e</sup> rang selon l'indice de développement humain du Programme des Nations Unies pour le développement de 2018.
4. **Pauvreté [objectif de développement durable (ODD) 1]**. Environ 75% des pauvres vivent en zones rurales, où la pauvreté résulte d'une faible performance du secteur agricole, qui contribue pour 14% au PIB. Une proportion de 40% de la population vit en dessous du seuil de pauvreté dans les wilayas du Sud, qui concentrent les interventions du FIDA. La pauvreté se conjugue avec l'insécurité alimentaire (28%) et la malnutrition (23%), qui touchent particulièrement les ménages ruraux dirigés par des petits agroéleveurs.
5. **Sécurité alimentaire (ODD 2)**. L'enquête de suivi de la sécurité alimentaire des ménages (FSMS) d'août 2017<sup>2</sup> fait apparaître que 28% des Mauritaniens sont en situation d'insécurité alimentaire, et 5,7%, en insécurité alimentaire grave. La majorité des ménages en insécurité alimentaire résident en zone agropastorale, en zone de cultures pluviales, ou encore dans la vallée du fleuve Sénégal. La mauvaise pluviométrie de 2014 et ses conséquences sur la production agricole, l'élevage et la main-d'œuvre agricole y sont les premières causes d'accroissement de l'insécurité alimentaire.
6. **Contraintes du secteur agricole et stratégies.** Les contraintes pesant sur la productivité sont: i) le déficit d'aménagements adaptés aux conditions climatiques et aux sols, selon les zones agroécologiques; ii) l'appauvrissement et la fragilité des sols face à l'érosion hydrique et éolienne, au surpâturage et à l'ensablement; iii) le faible accès aux techniques culturales adaptées et aux technologies de valorisation des écosystèmes; iv) le manque de conseils agropastoraux; v) le faible niveau de structuration et de gestion des organisations professionnelles, etc.

<sup>1</sup> La croissance du PIB était de 2% en 2016 et 1,4% en 2015.

<sup>2</sup> En 2015, le Commissariat à la sécurité alimentaire et le Programme alimentaire mondial estimaient que 23,8% des ménages mauritaniens étaient en insécurité alimentaire, soit une progression de 7 points en une année (18,5% en 2014).

### **Aspects particuliers relatifs aux questions que le FIDA doit transversaliser en priorité**

7. Conformément aux engagements en matière de transversalisation pris au titre de la Onzième reconstitution des ressources du FIDA (FIDA11), le projet a été classé comme:
  - Axé sur la question climatique;
  - Axé sur les jeunes.
8. **Changements climatiques.** L'analyse climatologique de la période 1961-1990 a révélé une forte tendance au réchauffement et une augmentation de l'intensité des pluies, ayant causé: i) le surpâturage et la divagation des troupeaux sur les terres agricoles, provoquant des conflits entre éleveurs et agriculteurs; ii) une pression accrue sur les zones humides et les bas-fonds; iii) l'expansion de l'agriculture irriguée dans la vallée; iv) la déforestation et la coupe du bois d'énergie; v) la dégradation des sols; vi) la destruction des ressources naturelles dans les nouvelles zones d'accueil<sup>3</sup>.
9. **Genre et jeunes.** La pauvreté des Mauritaniennes provient pour une grande part des difficultés d'accès au travail et aux facteurs de production (terre, bétail); leurs conditions de vie sont plus contraignantes en milieu rural au vu de l'insuffisance des infrastructures socioéconomiques de base. La baisse notable du taux de chômage depuis le boom minier en 2006 ne fait que masquer un déclin continu de la population active, notamment parmi les femmes et les jeunes.

### **Justification de l'intervention du FIDA**

10. Le Projet de gestion durable des ressources naturelles, d'équipement communal et de structuration des producteurs ruraux (PROGRES) part de l'analyse d'un milieu rural caractérisé par des niveaux notables de pauvreté et de malnutrition, des phénomènes climatiques sévères (désertification de 15% du pays en 30 ans)<sup>4</sup> qui fragilisent les ruraux et limitent leurs moyens d'existence, ainsi qu'un tissu organisationnel nécessitant le développement de compétences et le renforcement des capacités pour asseoir une approche de gouvernance durable au sein des institutions rurales. Le projet tire donc les leçons des interventions du FIDA en Mauritanie et dans la sous-région en matière de lutte contre la pauvreté rurale, de gestion durable des ressources naturelles, de renforcement de la résilience, d'accès aux services sociaux de base et de développement des capacités.
11. Le FIDA a acquis un avantage comparatif dans la promotion de l'organisation du monde rural et la mise en place d'une collaboration fructueuse avec l'État, pour ce qui est de la définition et de la mise en œuvre des politiques aux différents niveaux. La décentralisation a permis de renforcer les interventions du FIDA dans ses zones cibles, ce qui a favorisé une prise de décision participative rapide pour les investissements touchant directement les populations au niveau local.

### **B. Enseignements tirés**

12. Les enseignements tirés du Projet de lutte contre la pauvreté dans l'Aftout Sud et le Karakoro II (PASK II) sont: i) la pertinence de la méthode de gestion des ressources naturelles par les communautés rurales (conservation des eaux et des sols, points d'eau le long des couloirs pastoraux); ii) la pertinence et l'impact de l'approche communale pour répondre aux besoins des ruraux pauvres; iii) la prise de conscience, par les ruraux, de la nécessité de renforcer les institutions qui les représentent et de rendre leur fonctionnement autonome; iv) lors de l'aménagement, la préférence accordée à une approche inclusive de l'accès des

<sup>3</sup> Impacts des changements climatiques dans les régions méridionales de Mauritanie – Projet d'amélioration de la résilience climatique des investissements du secteur de l'eau par des activités d'adaptation climatique appropriées pour les ressources pastorales et forestières dans le sud de la Mauritanie (REVUWI).

<sup>4</sup> Ministère de l'environnement et du développement durable, 2012.

usagers aux mares, , permettant à la fois la préservation et la pérennité des ressources naturelles afin de soutenir les bassins de production.

## II. Description du projet

### A. Objectifs, zone d'intervention et groupes cibles

13. L'objectif général du PROGRES est d'améliorer les conditions de vie et la sécurité alimentaire et nutritionnelle des populations rurales pauvres (femmes et jeunes surtout). Son objectif de développement est d'autonomiser les ruraux pauvres dans leur accès durable aux ressources naturelles et aux équipements collectifs. À terme, les objectifs sont les suivants: i) 150 000 ruraux bénéficient d'une mobilité économique; ii) 50% des surfaces aménagées sont régénérées; iii) 60% des surfaces aménagées sont mises en valeur; iv) 30% des ménages déclarent une augmentation de la production; v) 90% des infrastructures d'intérêt collectif sont fonctionnelles.
14. **Zone d'intervention:** les six wilayas<sup>5</sup> couvertes par le Projet de développement de filières inclusives (PRODEFI) conformément à l'objectif visant à optimiser les investissements par la synergie et la complémentarité. On distingue: i) une zone de consolidation représentée par les trois *moughataas* du PASK II; ii) une zone de concentration destinée à la mise à l'échelle sur six *moughataas*; iii) une zone élargie s'étendant sur l'ensemble des *moughataas* et communes des six wilayas cibles, soit 24 *moughataas*, totalisant 142 communes.
15. **Groupe cible:** le PROGRES touchera 30 000 ménages, soit 183 000 bénéficiaires, c'est-à-dire 24,3% de la population de la zone d'intervention. Il vise 40% de femmes et 30% de jeunes. Il s'agit de: petits producteurs ruraux dont le capital productif et les moyens d'existence sont en péril; petits éleveurs dont le cheptel fait face aux difficultés d'accès aux soins de santé animale et à la raréfaction extrême des fourrages et points d'abreuvement; ménages ruraux pauvres éprouvant des difficultés d'accès aux services sociaux de base, surtout les ménages dirigés par une femme et les jeunes; jeunes sous-employés tentés par l'émigration; organisations de petits producteurs et d'éleveurs affichant un faible niveau de structuration et de gouvernance et, enfin, membres d'institutions et d'organisations rurales participant à la gouvernance locale.

### B. Composantes, résultats et activités

16. Le projet a deux composantes aux effets mesurables, conformément au cadre logique, et une composante coordination et gestion.

#### Composante 1. Gestion durable des eaux et des sols

17. Effet attendu: la résilience des écosystèmes et des ruraux pauvres face aux effets des changements climatiques est renforcée. Outre la mise en valeur des aménagements, qui progressera parallèlement à la restauration des terres, cet effet se traduira par l'évitement ou la séquestration de 585 000 tonnes<sup>6</sup> d'équivalent CO<sub>2</sub> et par l'adoption, par 24 000 ménages, de pratiques durables et résilientes.
18. Ses deux sous-composantes sont: l'aménagement des bassins de production et le renforcement des capacités des acteurs en gestion des ressources naturelles.

#### Composante 2. Équipements d'appui au développement communal

<sup>5</sup> La zone d'intervention du PROGRES comprend ainsi les trois wilayas de la zone du fleuve Sénégal: Brakna, Gorgol, Guidimakha; et les trois wilayas de l'Est: Assaba, Hodh El Gharbi, Hodh Ech Charghi.

<sup>6</sup> Les calculs réalisés avec l'outil ex-ante bilan carbone (EX-ACT) couvrent une période de réalisation de 20 années (six années de mise en œuvre du projet et 14 années de capitalisation), ce qui permet de considérer la capitalisation des aspects agroforestiers. Selon l'estimation du bilan EX-ACT, 1 947 500 tonnes d'équivalent CO<sub>2</sub> seront évitées ou séquestrées sur 20 ans. Toutefois, ce bilan se limite à 585 000 tonnes d'équivalent CO<sub>2</sub> pour la durée du projet (six ans).

19. Effet attendu: l'accès des ruraux pauvres aux services socioéconomiques de base et équipements communaux est amélioré.
20. Ses deux sous-composantes sont: le renforcement des structures de gestion et l'accès aux services sociaux de base.

### **Composante 3. Gestion et suivi-évaluation du projet**

21. La composante 3 s'inscrira dans le cadre de l'approche-programme progressivement mise en place suivant une feuille de route prédéfinie et prévoyant la mutualisation à l'échelle du portefeuille de l'ensemble des fonctions de gestion des projets.

### **C. Théorie du changement**

22. Le PROGRES vise une transformation rurale fondée sur la gestion durable des ressources naturelles, et place les communautés rurales pauvres au cœur de sa théorie du changement; celle-ci régénérera les écosystèmes dégradés et promouvra une agriculture résiliente face aux changements climatiques.

### **D. Alignement, appropriation et partenariats**

23. Conforme aux politiques et stratégies nationales (le Plan national de développement agricole [PNDA] 2015-2025 et la Stratégie nationale de l'environnement et du développement durable [SNEDD]) et au programme d'options stratégiques du FIDA pour la Mauritanie (COSOP 2018-2024), le PROGRES contribuera aux objectifs de la SCAPP 2016-2030, notamment en ce qui concerne les leviers stratégiques de promotion d'une croissance forte, durable et inclusive, de renforcement de la gouvernance locale, de développement du capital humain et d'accès aux services sociaux de base.
24. De plus, les orientations sectorielles (PNDA et SCAPP) jettent les bases d'une agriculture adaptée aux impacts des changements climatiques, qui permette d'augmenter le rendement puis d'améliorer la productivité agricole.
25. La recherche de synergies entre les interventions des partenaires techniques et financiers (PTF) est au cœur de la mise à l'échelle pour laquelle un effort concerté de cartographie et de programmation des interventions sera engagé par le PASK II pour profiter des synergies possibles.

### **E. Coût, avantages et financement**

#### **Coût du projet**

26. Le coût total du projet, sur six ans, y compris les provisions pour imprévus, s'élève à 50,00 millions d'USD. Les coûts de base sont de 42,56 millions d'USD; les provisions pour imprévus physiques et financiers s'élèvent respectivement à 0,54 million d'USD et 6,90 millions d'USD.
27. Les coûts de base du projet par composante (tableau 1) sont: 1) gestion durable des eaux et des sols: 22,0 millions d'USD; 2) équipements d'appui au développement communal: 13,2 millions d'USD; 3) gestion et suivi-évaluation du projet: 7,4 millions d'USD, soit respectivement 52%, 31% et 17% des coûts de base totaux.
28. Le déficit de financement, de 11 millions d'USD, sera comblé dans les cycles ultérieurs du Système d'allocation fondé sur la performance (selon des modalités de financement à déterminer et soumises aux procédures internes et à l'approbation ultérieure du Conseil d'administration) ou bien par d'autres cofinancements, tel que celui du Fonds vert pour le climat (FVC) en cours de négociation.
29. La composante 1, gestion durable des eaux et des sols, a été partiellement comptabilisée comme financement de l'action climatique pour 11,6 millions d'USD, soit 49% de l'investissement total du FIDA.

Tableau 1  
**Coût du projet par composante et sous-composante et par source de financement**  
(en milliers d'USD)

<i>Composantes et sous-composantes</i>	<i>Don du FIDA</i>		<i>Prêt du FIDA</i>		<i>Fonds de l'OPEP</i>		<i>Déficit de financement</i>		<i>Bénéficiaires</i>		<i>Emprunteur/ bénéficiaire/fonds de contrepartie</i>		<i>Total</i>	
	<i>Montant</i>	<i>%</i>	<i>Montant</i>	<i>%</i>	<i>Montant</i>	<i>%</i>	<i>Montant</i>	<i>%</i>	<i>Montant</i>	<i>%</i>	<i>Montant</i>	<i>%</i>	<i>Montant</i>	<i>%</i>
<b>1. Gestion durable des eaux et des sols</b>														
Aménagement des bassins de production	7 453	33,8	1 198	5,4	9 000	40,8	4 000	18,1	411	1,9	-	-	22 063	44,1
Renforcement des acteurs en gestion des ressources naturelles	3 000	75,0	-	-	-	-	1 000	25,0	-	-	-	-	4 000	8,0
<b>Sous-total</b>	<b>10 453</b>	<b>40,1</b>	<b>1 198</b>	<b>4,6</b>	<b>9 000</b>	<b>34,5</b>	<b>5 000</b>	<b>19,2</b>	<b>411</b>	<b>1,6</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>26 062</b>	<b>52,1</b>
<b>2. Équipements d'appui au développement communal</b>														
Renforcement des structures de planification et de gestion des équipements communaux	3 282	100,0	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	3 282	6,6
Investissements socioéconomiques de base	1 484	12,3	1 349	11,2	-	-	6 000	49,7	589	4,9	2 659	22,0	12 081	24,2
<b>Sous-total</b>	<b>4 766</b>	<b>31,0</b>	<b>1 349</b>	<b>8,8</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>6 000</b>	<b>39,1</b>	<b>589</b>	<b>3,8</b>	<b>2 659</b>	<b>17,3</b>	<b>15 362</b>	<b>30,7</b>
<b>3. Gestion et suivi-évaluation du projet</b>														
Coordination et gestion	2 524	36,6	1 723	25,0	-	-	-	-	-	-	2 645	38,4	6 892	13,8
Planification, suivi-évaluation, gestion des savoirs et communication	1 215	72,2	467	27,8	-	-	-	-	-	-	-	-	1 683	3,4
<b>Sous-total</b>	<b>3 739</b>	<b>43,6</b>	<b>2 191</b>	<b>25,5</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>2 645</b>	<b>30,8</b>	<b>8 575</b>	<b>17,1</b>
<b>Total</b>	<b>18 958</b>	<b>37,9</b>	<b>4 738</b>	<b>9,5</b>	<b>9 000</b>	<b>18,0</b>	<b>11 000</b>	<b>22,0</b>	<b>1 000</b>	<b>2,0</b>	<b>5 304</b>	<b>10,6</b>	<b>50 000</b>	<b>100,0</b>

Tableau 2  
**Coût du projet par catégorie de dépenses et par source de financement**  
(en milliers d'USD)

Catégories de dépenses	Don du FIDA		Prêt du FIDA		Fonds de l'OPEP		Déficit de financement		Bénéficiaires		Emprunteur/ bénéficiaire/fonds de contrepartie		Total	
	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%
<b>I. Frais d'investissement</b>														
A. Travaux/génie rural	6 894	34,1	965	4,8	9 000	44,5	2 962	14,7	400	2,0	-	-	20 221	40,4
B. Véhicules	349	100,0	-		-	-	-	-	-	-	-	-	349	0,7
C. Équipements et matériels	208	19,8	-		-	-	845	80,2	-	-	-	-	1 053	2,1
D. Formations et ateliers	4 317	79,2	308	5,7	-	-	827	15,2	-	-	-	-	5 452	10,9
E. Consultations	1 218	86,2	99	7,0	-	-	96	6,8	-	-	-	-	1 414	2,8
F. Biens, services et intrants	823	81,7	87	8,6	-	-	98	9,7	-	-	-	-	1 007	2,0
G. Dons et subventions	1 180	10,0	1 349	11,4	-	-	6 011	50,9	600	5,1	2 659	22,5	11 799	23,6
<b>Sous-total</b>	<b>14 990</b>	<b>36,3</b>	<b>2 808</b>	<b>6,8</b>	<b>9 000</b>	<b>21,8</b>	<b>10 840</b>	<b>26,2</b>	<b>1 000</b>	<b>2,4</b>	<b>2 659</b>	<b>6,4</b>	<b>41 297</b>	<b>82,6</b>
<b>II. Frais de fonctionnement</b>														
A. Salaires et indemnités	3 052	41,4	1 671	22,7	-	-	-	-	-	-	2 645	35,9	7 368	14,7
B. Coûts de fonctionnement	916	68,6	258	19,3	-	-	160	12,0	-	-	-	-	1 335	2,7
<b>Sous-total</b>	<b>3 968</b>	<b>45,6</b>	<b>1 930</b>	<b>22,2</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>160</b>	<b>1,8</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>2 645</b>	<b>30,4</b>	<b>8 703</b>	<b>17,4</b>
<b>Total</b>	<b>18 958</b>	<b>37,9</b>	<b>4 738</b>	<b>9,5</b>	<b>9 000</b>	<b>18,0</b>	<b>11 000</b>	<b>22,0</b>	<b>1 000</b>	<b>2,0</b>	<b>5 304</b>	<b>10,6</b>	<b>50 000</b>	<b>100,0</b>

Tableau 3  
**Coût du projet par composante et sous-composante et par année**  
(en milliers d'USD)

Composantes et sous-composantes	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	Total
<b>A. Gestion durable des eaux et des sols</b>								
Aménagement des bassins de production	233	3 102	5 358	5 119	4 705	3 449	96	22 063
Renforcement des acteurs en gestion des ressources naturelles	9	703	786	832	688	658	324	4 000
<b>Sous-total</b>	<b>242</b>	<b>3 804</b>	<b>6 144</b>	<b>5 951</b>	<b>5 394</b>	<b>4 107</b>	<b>420</b>	<b>26 062</b>
<b>B. Équipements d'appui au développement communal</b>								
Renforcement des structures de planification et de gestion des équipements communaux	32	480	820	773	602	367	207	3 282
Investissements socioéconomiques de base	8	64	3 676	3 840	4 012	480	-	12 081
<b>Sous-total</b>	<b>40</b>	<b>544</b>	<b>4 496</b>	<b>4 614</b>	<b>4 614</b>	<b>848</b>	<b>207</b>	<b>15 362</b>
<b>C. Gestion et suivi-évaluation du projet</b>								
Coordination et gestion	864	932	973	1 027	1 124	1 108	864	6 892
Planification, suivi-évaluation, gestion des savoirs et communication	279	168	201	291	216	227	301	1 683
<b>Sous-total</b>	<b>1 143</b>	<b>1 099</b>	<b>1 174</b>	<b>1 318</b>	<b>1 340</b>	<b>1 336</b>	<b>1 165</b>	<b>8 575</b>
<b>Total</b>	<b>1 425</b>	<b>5 447</b>	<b>11 814</b>	<b>11 883</b>	<b>11 348</b>	<b>6 290</b>	<b>1 792</b>	<b>50 000</b>

### Stratégie et plan de financement et de cofinancement

30. Le plan de financement (tableau 2) se répartit comme suit: i) FIDA, don de 18,96 millions d'USD (37,9% du coût total); ii) FIDA, prêt de 4,74 millions d'USD (9,5%); iii) Fonds de l'OPEP, prêt de 9,00 millions d'USD (18,0%); iv) Gouvernement mauritanien, 5,30 millions d'USD, sous forme de participation au Fonds d'investissement communautaire et contribution aux salaires du personnel (10,6%); v) bénéficiaires, 1,00 million d'USD (2,0%). Le déficit de financement s'élève à 11,0 millions d'USD (22,0%), et pourrait être compensé par des cofinancements additionnels (y compris du FVC et, éventuellement, du Fonds de l'OPEP<sup>7</sup>) ou par la prochaine allocation du FIDA pour la Mauritanie.

### Décaissement

31. Les ressources seront mobilisées via un compte désigné par bailleur et par financement ouvert auprès de la Banque centrale de la République islamique de Mauritanie en dollars de États-Unis. Le montant de l'avance correspondra à la moyenne projetée des dépenses sur trois mois d'un plan de travail et budget annuel (PTBA) de consommation optimale de ressources. Des comptes désignés, les fonds seront transférés sur un compte d'interface en monnaie locale, en vue de maîtriser les écarts de conversion. De même, pour faciliter la mise en œuvre des activités, on ouvrira un compte par antenne.

### Résumé des avantages et analyse économique

32. *Analyse financière.* Conduite selon les modèles de cultures pluviales (*diéri*) et de décrue (*walo*) (sorgho, association maïs-niébé) sur les sites en exploitation et sur les nouveaux sites. Des modèles de maraîchage mixte ont été également étudiés pour la culture irriguée sur les sites existants. Les indicateurs de rentabilité témoignent de la viabilité des modèles préparés pour l'analyse, avec des marges additionnelles et des retours sur investissement importants (tableau 4). Tous les modèles ont des valeurs actuelles nettes (VAN) supérieures à zéro et des ratios bénéfices-coûts supérieurs à 1. Pour les modèles de *diéri*, le revenu additionnel obtenu, une fois les rendements et autres bénéfices réalisés, se situe entre 63 USD et 129 USD par hectare/an. Pour les modèles de *walo*, les résultats sont plus élevés, avec des revenus additionnels de 234 USD par hectare/an.

Tableau 4  
Résultats financiers

	Culture pluviale – <i>diéri</i>				Culture de décrue – <i>walo</i>		Culture irriguée
	Sites existants		Nouveaux sites		Nouveaux sites		Sites existants
	Sorgho	Maïs-niébé (associé)	Sorgho	Maïs-niébé (associé)	Sorgho	Maïs-niébé (associé)	Maraîchage mixte
Marge additionnelle/an (UM)	2,602	2,280	5,001	4,525	8,434	8,425	71,599
Marge additionnelle/an (USD)	72	63	139	126	234	234	1,989
VAN (@8%, UM)	14,877	13,057	30,972	28,119	54,295	53,533	325,757
VAN (@8%, USD)	413	363	860	781	1,508	1,487	9,049
Ratio bénéfices/coûts (B/C)	1,67	1,47	1,67	1,47	2,08	1,74	1,41

33. *Analyse économique.* Le taux de rentabilité économique interne (TREI) du projet s'établit à 14,5% et la valeur actuelle nette (VAN), au coût d'opportunité du capital de 6%, s'élève à 14,2 millions d'USD. Quoique satisfaisant, ce résultat n'intègre pas certains bénéfices, faute de données. Les bénéfices qui ne sont pas reflétés

<sup>7</sup> En effet, conformément aux échanges tenus par visioconférence en date du 26 mars 2020, le Fonds de l'OPEP est disposé à revoir sa contribution à hausse. Il faut rappeler que sa contribution alimente à la fois les investissements et les coûts récurrents.

dans le TREI comprennent notamment l'amélioration des conditions de vie, de la santé humaine et de la sécurité alimentaire et nutritionnelle, grâce à l'accroissement des revenus et des disponibilités alimentaires, et les effets des actions de renforcement des capacités sur d'autres types d'activités économiques des bénéficiaires.

34. L'analyse de sensibilité indique une bonne robustesse des résultats obtenus. Cependant dans l'hypothèse d'extrême pessimisme (baisse des revenus de 30% ou hausse des coûts de 50%) le TREI serait inférieur au coût d'opportunité du capital et la VAN serait nulle ou négative. Le calcul des *valeurs seuils* indique que la rentabilité économique du projet n'est nulle que si les bénéfices du projet diminuent d'au moins 34% ou que le coût du projet augmente d'au moins 52%.

#### **Stratégie de sortie et durabilité**

35. La programmation des activités et leur mise en œuvre s'inscrivent dans une perspective d'appropriation locale, de responsabilisation institutionnelle et de durabilité. Le pilotage technique permettra la participation active des bénéficiaires, le transfert effectif de compétences aux entités de gouvernance et de gestion à l'échelle des communes et des villages, tout en renforçant les fonctions régaliennes exercées au niveau des directions techniques régionales et des instances décisionnelles. Le PROGRES anticipe les risques de repli après projet en prenant les mesures suivantes:

- diagnostic territorial par les communautés et ancrage local du savoir-faire par l'émergence d'un dispositif local de conseil et de facilitation endogène de la planification;
- renforcement des comités de concertation citoyens (CCC), des associations de gestion locale collective (AGLC), des comités villageois d'aménagement (CVA) et des comités de gestion (COGES) autour des questions de gestion durable des ressources naturelles, de gouvernance et de suivi;
- promotion des techniques et technologies résilientes notamment par l'approche champ-école paysan au profit des petits producteurs;
- renforcement des structures régaliennes, en particulier les directions techniques de l'agriculture, de l'élevage et de l'environnement.

### **III. Risques**

#### **A. Risques et mesures d'atténuation**

36. Les risques et mesures d'atténuation sont présentés dans le tableau ci-après.

Tableau 5  
Risques et mesures d'atténuation

<i>Risques</i>	<i>Évaluation du risque (probabilité)</i>	<i>Évaluation du risque (impact)</i>	<i>Mesures d'atténuation</i>
Politique/gouvernance	Moyen	Moyen	Participation avec les autres PTF à la concertation sur les politiques.
Macroéconomique	Moyen	Moyen	Fonds monétaire international (FMI): Poursuite des réformes pour consolider la stabilité macroéconomique, réaliser une croissance inclusive créant des emplois et réduisant la pauvreté, améliorer le climat des affaires et la gouvernance.
Stratégies et politiques sectorielles	Élevé	Élevé	Renforcement des différentes capacités institutionnelles, organisationnelles et techniques des communes et des CCC. Renforcement des communes et des CCC dans le pilotage des plans de développement communautaires (priorisation des interventions dans les terroirs, conception des projets à financer, suivi de la mise en œuvre). Accompagnement par le projet en matière de passation des marchés.
Aspects techniques du projet	Élevé	Moyen	Approche géographique différenciée, avec appui concentré dans six wilayas. Moyens logistiques conséquents au niveau des antennes. Mutualisation des ressources humaines et moyens logistiques entre les projets. Mise en place d'associations villageoises d'aménagement et formation de paysans aménagistes. Mise en place de COGES et renforcement de leurs capacités de gestion et de maintenance des infrastructures/équipements. Capacité du projet de réaliser les infrastructures (un expert national et un technicien génie rural/antenne). Contrôle externe de la qualité des travaux (bureaux spécialisés). Infrastructures résilientes face aux changements climatiques. Stratégie de ciblage des discriminations touchant les femmes et les jeunes dans le cadre des animations villageoises et dans le processus de planification participative.
Capacité institutionnelle	Élevé	Élevé	Feuille de route de l'exécution programmatique. Aspects techniques et opérationnels: mutualisation des ressources humaines et logistiques (plans de travail, missions de terrain); mutualisation du suivi-évaluation (indicateurs, suivi de terrain).
Fiduciaire	Élevé	Moyen	Système de gestion financière évalué pour vérifier sa conformité aux exigences du FIDA en matière de risque fiduciaire. Les principaux risques recensés demeurent la dotation en ressources humaines qualifiées et le processus d'acquisition des biens et services.
Passation des marchés	Élevé	Élevé	Élaboration d'un manuel de procédures fiduciaires avec un dossier type d'appel d'offres international conformément aux directives du FIDA. Recrutement d'un assistant chargé de la passation de marchés.
Parties prenantes	Élevé	Moyen	Niveau national: concertation entre PTF sous l'égide des ministères clés. Niveau régional: coordination des PTF au niveau régional sous l'égide des délégués régionaux. Participation active aux cadres de concertation régionaux et départementaux sous l'égide des autorités des <i>wilayas</i> et <i>moughataas</i> (Walis et Hakem) Etablissement de partenariats officiels avec les autres projets (Agence française de développement, Banque mondiale, Union européenne).
Environnement et climat	Moyen	Bas	Formation aux techniques d'agroforesterie, de régénération naturelle assistée pour l'intégration des ressources ligneuses comme atout de production. Ensemencement et plantation de ligneux pour la pérennité des ouvrages et la protection des zones aménagées. Veille et contrôle qualité des matériaux et des travaux d'aménagement Suivi de proximité par les AGLC et CVA permettant de réaliser des travaux de renforcement préventif et d'éviter des dégradations subites.
Risque global	Moyen	Bas	Ingénierie sociale et entente foncière préalable pour éviter l'accapement des terres. Intégration des services techniques (agriculture, élevage, environnement) et des associations locales lors de la mise en place d'organisations locales de gestion des ressources (AGLC et CVA).

## **B. Catégorie environnementale et sociale**

37. Sur le plan environnemental, le PROGRES aura des effets positifs sur les ressources naturelles: i) diminution des phénomènes d'érosion d'origine hydrique ou éolienne, en restaurant les zones dégradées par des ouvrages de conservation des eaux et des sols/défense et restauration des sols (CES/DRS) et leur consolidation biologique par l'agroforesterie et l'implantation de haies vives; ii) formation des producteurs et des agents de développement local (ADL) sur la fertilisation organique et les techniques agricoles; iii) renforcement des capacités des AGLC.
38. Sur le plan social, le projet aura les effets positifs suivants: i) en protégeant les zones de cultures, il réduira le risque de conflits agriculteurs-éleveurs; ii) il améliorera l'accès à l'eau pour le cheptel sur les axes de transhumance; iii) il s'emploiera à ce que les ménages les plus vulnérables bénéficient des filets sociaux haute intensité de main-d'œuvre mais également d'un accès pérenne aux terres restaurées; iv) il améliorera l'accès à l'eau potable dans le cadre de la planification communale, ce qui aura des répercussions sanitaires positives.
39. Les effets négatifs potentiels seront limités à l'augmentation des conflits pour l'accès aux terres restaurées, et à l'augmentation de l'usage des produits phytosanitaires à la suite de l'intensification agricole. On évalue que le projet relève de la catégorie environnementale B.

## **C. Classement au regard des risques climatiques**

40. Les impacts pressentis des risques climatiques sur les cultures pluviales sont une baisse de rendement, voire une perte de récoltes. La baisse de production des cheptels, voire la perte de bétail, sera accentuée par les sécheresses récurrentes, la rareté et l'éloignement des espaces pastoraux et des points d'eau.
41. Le PROGRES renforcera les capacités d'adaptation des petits producteurs et éleveurs i) en faisant progresser les productions agricoles, via une meilleure gestion des eaux et la formation aux techniques agricoles traditionnelles d'adaptation; ii) en améliorant l'accès aux eaux souterraines pour les utilisations domestiques et pastorales; iii) en sensibilisant les acteurs locaux (AGLC, ADL, CCC) aux problématiques climatiques et en les formant dans ce domaine. On évalue que le risque climatique est élevé.

## **D. Soutenabilité de la dette**

42. Selon la dernière analyse conjointe Association internationale de développement/FMI de la soutenabilité de la dette, réalisée en 2019, le risque de surendettement de la Mauritanie est élevé, et sa capacité de remboursement de la dette, moyenne. Cela tient particulièrement à la forte augmentation des emprunts contractés en 2014-2016 pour financer les infrastructures et à la contraction du PIB nominal résultant de la détérioration des termes de l'échange en 2016. Toutefois, depuis 2018, les perspectives du pays se sont améliorées grâce aux rendements attendus des investissements dans le secteur des hydrocarbures. Les résultats attendus des exportations et de la croissance, ainsi que les trajectoires budgétaires et de la dette restent néanmoins extrêmement vulnérables face aux chocs externes, aux intempéries et à l'insécurité régionale.

# **IV. Exécution**

## **A. Cadre organisationnel**

### **Gestion et coordination du projet**

43. L'exécution du projet reposera sur un diagnostic territorial servant de porte d'entrée pour structurer et dimensionner les interventions du projet. Sa logique séquentielle comprend une cartographie géospatiale et une planification participative territoriale permettant de définir les priorités d'investissement.

44. Les activités d'ingénierie sociale et de renforcement des capacités des acteurs se feront parallèlement à la mise en place des investissements. La maîtrise d'œuvre sera largement exercée par les collectivités territoriales décentralisées et les institutions d'ancrage communautaire. Le projet nouera des partenariats stratégiques et opérationnels avec les services techniques de l'État aux différents niveaux. Selon les besoins, le projet fera également appel à des prestataires et autres partenaires de mise en œuvre.
45. Le Ministère du développement rural exercera la tutelle technique et un Comité de pilotage présidé par le Ministère de l'économie et des finances représentant de l'Emprunteur/bénéficiaire sera créé. L'Unité nationale de coordination du projet sera établie à Nouakchott et cohabitera avec l'Unité de gestion du PRODEFI.

#### **Gestion financière, passation des marchés et gouvernance**

46. **Gestion financière.** La gestion des ressources du projet sera conforme aux procédures nationales et à celles du FIDA en matière de gestion financière des projets, et à l'Accord de financement du projet.
47. La **passation des marchés** sera régie par le code et les procédures en vigueur en Mauritanie et acceptables pour le FIDA, et un plan de passation de marchés basé sur le PTBA sera élaboré chaque année.
48. **Audit.** Le projet disposera d'une fonction de contrôle dont les activités reposeront sur un plan annuel défini par le contrôleur interne. De plus, un audit global du projet, conduit dans le respect des normes internationales en la matière, sera réalisé annuellement selon les directives de l'audit des projets financés par le FIDA.
49. **Gouvernance.** Selon l'indice de perception de la corruption<sup>8</sup>, la Mauritanie est classée 143<sup>e</sup> sur les 180 pays évalués en 2017. Plus précisément, le risque de gouvernance concerne le processus d'acquisition de biens et services, et la dotation en ressources humaines qualifiées. Ce faisant, plusieurs mesures seront proposées en vue de garantir un cadre de mise en œuvre adéquat aux objectifs fixés.

#### **B. Planification, suivi-évaluation, apprentissage, gestion des savoirs et communication**

50. **Planification.** La préparation participative du PTBA reposera sur une organisation structurée de façon ascendante depuis les antennes jusqu'à l'approbation, en dernière instance, par le comité de pilotage au niveau national.
51. Le **système de suivi-évaluation** fondé sur le schéma de gestion axée sur les résultats sera développé sur mesure pour répondre aux besoins d'information définis par le projet, et contribuera à améliorer la gestion de la performance du portefeuille. Le système sera renforcé au niveau des antennes où seront affectés des assistants en suivi-évaluation; on mettra aussi en place un mécanisme et des outils de collecte adaptés au renseignement optimal et régulier de la chaîne des résultats.
52. Le système de suivi-évaluation bénéficiera de l'appui du Programme relatif au suivi-évaluation rural (PRiME), ce qui renforcera la capacité de l'équipe de projet et l'aidera à améliorer sa performance en matière de gestion axée sur les résultats et l'impact sur le terrain; cela contribuera aussi à favoriser l'**engagement citoyen** par une appropriation des mécanismes de gestion communautaire des aménagements et des infrastructures socioéconomiques.
53. **Gestion des savoirs.** La capitalisation et la gestion des savoirs, et la communication seront guidées par un plan de gestion des savoirs à élaborer au démarrage du projet et précisant les différents produits de communication et outils particuliers à développer, ainsi que les formats et supports les plus appropriés en fonction des types d'utilisateurs.

<sup>8</sup> Transparency International.

### **Innovations et reproduction à plus grande échelle**

54. Axé sur la mise à l'échelle, le PROGRES a comme principales innovations:
- i) la maîtrise d'ouvrage communautaire pour la restauration des écosystèmes agropastoraux et la gestion des ressources naturelles;
  - ii) les compétences de planification participative disponibles dans les communes et villages;
  - iii) l'adoption à grande échelle des techniques et pratiques de production résilientes;
  - iv) un système de gouvernance des infrastructures et équipements, axé sur la transparence et l'obligation de rendre des comptes.

## **C. Plans d'exécution**

### **Plans de préparation à l'exécution et de démarrage**

55. **Plan de mise en œuvre.** Les activités sont subdivisées selon les phases suivantes: i) des activités de prédémarrage requérant un accord conjoint Gouvernement-FIDA pour leur exécution prioritaire, cette anticipation permettant de réaliser certaines conditions préalables à l'entrée en vigueur de l'accord de financement; ii) des activités de consolidation qui démarreront dès la première année dans les communes de la zone d'intervention du PASK II où des investissements complémentaires sont requis pour la durabilité; iii) des activités de mise à l'échelle dans la zone de concentration suivant un calendrier de déploiement permettant de disposer du temps nécessaire pour préparer l'achèvement sans compromettre la durabilité.

### **Supervision, examen à mi-parcours et plans d'achèvement**

56. Des missions de supervision et de suivi seront organisées conjointement par le FIDA et le Gouvernement; elles permettront d'évaluer périodiquement l'état d'avancement du projet et de donner appui et conseils à l'équipe de coordination et de gestion et, si nécessaire, lui indiquer les ajustements nécessaires.
57. L'examen à mi-parcours sera également mené conjointement à la fin de la troisième année. La mission d'achèvement, assortie d'un atelier de clôture, sera organisée avec l'ensemble des parties prenantes à la fin du projet.

## **V. Instruments et pouvoirs juridiques**

58. Un accord de financement entre la République islamique de Mauritanie et le FIDA constituera l'instrument juridique aux termes duquel le financement proposé sera consenti à l'Emprunteur. Une copie de l'accord de financement négocié figure à l'appendice I.
59. La République islamique de Mauritanie est habilitée, en vertu de ses lois, à recevoir un financement du FIDA.
60. Je certifie que le financement proposé est conforme aux dispositions de l'Accord portant création du FIDA et aux Principes et critères applicables aux financements du FIDA.

## **VI. Recommandation**

61. Je recommande au Conseil d'administration d'approuver le financement proposé en adoptant la résolution suivante:

DÉCIDE: que le Fonds accordera, à la République islamique de Mauritanie un prêt à des conditions particulièrement favorables d'un montant de quatre millions sept cent quarante mille dollars des États-Unis (4 740 000 USD), qui sera régi par des modalités et conditions conformes, en substance, aux modalités et conditions indiquées dans le présent rapport.

DÉCIDE EN OUTRE: que le Fonds accordera à la République islamique de Mauritanie un don au titre du Cadre pour la soutenabilité de la dette d'un montant dix-huit millions neuf cent soixante mille dollars des États-Unis

(18 960 000 USD), qui sera régi par des modalités et conditions conformes, en substance, aux modalités et conditions indiquées dans le présent rapport.

Le Président  
Gilbert F. Houngbo

## Accord de financement négocié

### Projet de gestion durable des ressources naturelles, d'équipement communal et de structuration des producteurs ruraux (PROGRES)

(Négociations conclues le 12 février 2020)

Numéro du prêt: \_\_\_\_\_

Numéro du don: \_\_\_\_\_

Nom du Projet: Projet de gestion durable des ressources naturelles, d'équipement communal et de structuration des producteurs ruraux (PROGRES) ("le Projet")

La République Islamique de Mauritanie ("l'Emprunteur")

et

Le Fonds international de développement agricole ("le Fonds" ou "le FIDA")

(désignés individuellement par "la Partie" et collectivement par "les Parties")

conviennent par les présentes de ce qui suit:

#### **PREAMBULE**

ATTENDU que la République Islamique de Mauritanie a sollicité auprès du Fonds un prêt et un don pour le financement du Projet décrit à l'annexe 1 du présent Accord;

ATTENDU que la République Islamique de Mauritanie entend obtenir du Fonds de l'OPEP pour le développement international (Fonds de l'OPEP) un prêt ("le prêt du Fonds de l'OPEP") d'un montant en principal d'environ 9,0 millions USD pour contribuer au financement du Projet aux conditions et modalités qui seront précisées dans l'Accord de financement conclu entre la République Islamique de Mauritanie et le Fonds de l'OPEP;

ATTENDU que la République Islamique de Mauritanie entend obtenir du Fonds Vert pour le Climat (FVC) un don ("le don du FVC") d'un montant en principal d'environ 12,0 millions USD pour contribuer au financement du Projet aux conditions et modalités qui seront précisées dans l'Accord de don conclu entre la République Islamique de Mauritanie et le FVC;

#### **Section A**

1. Le présent Accord comprend l'ensemble des documents suivants: le présent document, la description du Projet et les dispositions relatives à l'exécution (annexe 1), le tableau d'affectation des fonds (annexe 2), et les clauses particulières (annexe 3).

2. Les Conditions générales applicables au financement du développement agricole en date du 29 avril 2009, telles que modifiées en décembre 2018 ("les Conditions générales") sont annexées au présent document, et l'ensemble des dispositions qu'elles contiennent s'appliquent au présent Accord. Aux fins du présent Accord, les termes dont la définition figure dans les Conditions générales ont la signification qui y est indiquée.

3. Le terme "Emprunteur" désigne également la République Islamique de Mauritanie en tant que bénéficiaire du don.

## **Section B**

1. A. Le montant du don du Fonds est de 18 960 000 USD.

B. Le montant du prêt du Fonds est de 4 740 000 USD.

2. Le prêt est accordé à des conditions particulièrement favorables, exempt d'intérêts mais assorti d'une commission fixe de service, qui sera payée sur base semestrielle et dont le montant est déterminé à la date d'approbation du prêt par le Conseil d'administration du Fonds. Le prêt sera assorti d'un délai de remboursement de quarante (40) ans, dont un différé d'amortissement de dix (10) ans à compter de la date d'approbation du prêt par le Conseil d'administration du Fonds. Le principal sera remboursé à raison de quatre point cinq pour cent (4,5%) du montant total du principal per annum à partir de l'année onze (11) et jusqu'à l'année trente (30), et à un taux de 1 pour cent du montant total du principal per annum à partir de l'année trente-et-un (31) et jusqu'à l'année quarante (40).

3. La monnaie de paiement au titre du service du prêt est le dollar des États-Unis d'Amérique (USD).

4. L'exercice financier débute le 1<sup>er</sup> janvier et se clôture le 31 décembre.

5. Le remboursement du principal et le paiement de la commission de service du prêt sont exigibles le 15 avril et le 15 octobre.

6. L'Emprunteur ouvrira un compte désigné libellé en USD au nom du Projet auprès d'une banque commerciale autorisée, destiné à recevoir les fonds provenant du prêt et du don du Fonds. Le compte sera mouvementé selon le principe de la double signature. Les signataires du compte désigné seront des représentants du Ministère en charge de l'Économie. Un autre compte, , ouvert au nom du Projet, recevra exclusivement les fonds de contrepartie.

7. L'Emprunteur ouvrira en outre un compte d'opérations en monnaie locale au nom du Projet et un compte par antenne pour faciliter la mise en œuvre des activités.

8. L'Emprunteur fournira des fonds de contrepartie pour un montant en monnaie locale équivalent à cinq millions trois cent mille dollars des États-Unis d'Amérique (5 300 000 USD) sous forme de participation au FIC (Fonds d'investissement communal), de contribution aux salaires du personnel du Projet et de prise en charge de l'ensemble des droits de douane, impôts et taxes sur les biens et services du Projet.

## **Section C**

1. L'agent principal du Projet est le Ministère du Développement rural

2. La date d'achèvement du Projet est fixée au sixième anniversaire de la date d'entrée en vigueur du présent Accord.

## Section D

Le Fonds assure l'administration du prêt et du don du Fonds ainsi que la supervision du Projet.

## Section E

1. Les éléments ci-dessous constituent des conditions additionnelles préalables aux décaissements. Celles-ci s'ajoutent à la condition prévue à la section 4.02 b) des Conditions générales:

- a) Le compte désigné a été ouvert;
- b) Le Comité de Pilotage (CP) et l'Unité de gestion ont été créés par arrêtés ministériels;
- c) Le personnel clé a été recruté conformément aux dispositions du présent Accord;
- d) Le manuel d'opérations ainsi que le manuel des procédures administratives, financières, comptables et de passation de marchés ont été finalisés par l'Unité de gestion et approuvés par le Fonds;
- e) L'utilisation du portail clients FIDA et NOTUS pour le portefeuille de la République Islamique de Mauritanie est effectif;
- f) Le logiciel comptable est en place et paramétré;
- g) Le compte destiné à recevoir les fonds de contrepartie a été ouvert et crédité du montant nécessaire à couvrir les besoins exprimés en ce sens dans le premier PTBA du Projet.

2. Les éléments suivants constituent des motifs supplémentaires de suspension du présent Accord:

- a) Le Manuel des procédures administratives, financières, comptables et de passation de marchés, ou l'une de ses dispositions, a été suspendu, résilié en tout ou partie, a fait l'objet d'une renonciation ou de toute autre modification sans le consentement préalable du Fonds, et le Fonds considère que ces événements ont eu ou auront, vraisemblablement, un effet préjudiciable grave sur le Projet;
- b) Tout personnel clé du Projet tel que décrit dans le Manuel des procédures administratives, financières, comptables et de passation de marchés et dans l'annexe 1, section II, paragraphe 3 du présent Accord a été nommé, transféré ou retiré de ses fonctions sans l'accord préalable du FIDA.

3. Cet Accord est soumis à la ratification de l'Emprunteur.

4. Toutes les communications ayant trait au présent Accord doivent être adressées aux représentants dont le titre et l'adresse figurent ci-dessous:

Pour l'Emprunteur:

Ministère de l'Économie et de l'Industrie  
Ministre en charge de l'Économie et de l'Industrie  
B.P. 238  
Avenue Nelson Mandela  
Nouakchott, Mauritanie

Tél.: +222 45253080  
Fax: +222 45253335

Pour le Fonds:

Président  
Fonds international de développement agricole  
Via Paolo di Dono 44  
00142 Rome, Italie

Le présent Accord, en date du \_\_\_\_\_, a été établi en langue française en deux (2) exemplaires originaux, un (1) pour le Fonds et un (1) pour l'Emprunteur.

République Islamique de Mauritanie

\_\_\_\_\_  
[Nom du Représentant autorisé]  
[Titre du Représentant autorisé]

Fonds international de développement agricole

\_\_\_\_\_  
Gilbert F. Houngbo  
Président

## Annexe 1

### *Description du Projet et Dispositions relatives à l'exécution*

#### **I. Description du Projet**

1. *Zone du Projet.* Le PROGRES interviendra dans les six (6) wilayas déjà couvertes par le PRODEFI conformément à l'objectif visant à optimiser les investissements par la synergie et la complémentarité. On distingue: i) une zone de consolidation représentée par les trois (3) Moughataas du PASK II; ii) une zone de concentration destinée à la mise à l'échelle sur six (6) Moughataas; et iii) une zone élargie qui s'étendra sur l'ensemble des Moughataas et communes des six (6) wilayas-cibles soit 24 Moughataas totalisant 142 communes.

2. *Population cible.* Le Projet touchera 30 000 ménages soit environ 185 000 bénéficiaires. Il vise à atteindre 40% de femmes et 30% de jeunes. Il s'agit principalement de petits producteurs ruraux, de petits éleveurs, des ménages ruraux pauvres, des jeunes en situation de sous-emploi ou sans emploi, des organisations de petits producteurs et d'éleveurs affichant un faible niveau de structuration et de gouvernance, et des membres des institutions et organisations rurales exerçant des mandats dans la gouvernance locale.

3. *Objectif de développement et impacts.* Le Projet vise à autonomiser les ruraux pauvres dans leur accès durable aux ressources naturelles et aux équipements collectifs dans la zone d'intervention.

4. *Composantes.* Le Projet s'articule autour des composantes suivantes:

#### Composante 1. Gestion durable des eaux et des sols

Les activités de cette composante seront structurées en deux sous-composantes.

##### *Sous-composante 1.1. Aménagement des bassins de production*

La sous-composante sera structurée autour de deux volets.

*Volet 1. Consolidation des aménagements du PASK II.* i) protection des 4 276 ha aménagés avec des clôtures, permettant ainsi d'éviter les conflits entre agriculteurs et éleveurs, de protéger les cultures et de garantir la production; ii) renforcement de la durabilité environnementale des ouvrages et aménagements par la végétalisation des cordons pierreux en ligneux et l'implantation de haies-vives.

Des activités de sensibilisation des communautés concernées et de formation ou recyclage des structures locales de gestion seront menées pour réussir les activités de consolidation.

*Volet 2. Aménagement et mise en valeur de bassins de production résilients.* Le Projet réalisera quatre types d'aménagement: i) aménagement en Cés/Drs; ii) réhabilitation de barrages; iii) aménagement de mares; et iv) aménagement de couloirs pastoraux. Le processus comprend deux séries d'activités dont la première est commune à tous les types d'aménagement et la seconde spécifique à chaque type.

### Sous-composante 1.2. Renforcement des acteurs en gestion des ressources naturelles

La sous-composante sera structurée autour de trois volets.

*Volet 1. Champs-écoles-paysans et renforcement technique des producteurs.* Le Projet prévoit d'installer 87 Cep, 284 agents vulgarisateurs de base (Avb) à l'échelle des 142 communes de la zone étendue, soit 2 Avb par commune, et 2 250 paysans-relais sur la zone de concentration du Projet avec l'appui de 12 facilitateurs. Ces facilitateurs seront formés puis déployés sur 12 sites pilotes où seront appliquées les méthodes et techniques d'adaptation au changement climatique; d'amélioration de la fertilité des sols; de lutte intégrée contre les maladies et les ravageurs; de protection des zones agro-pastorales et valorisation des services écosystémiques; et de nutrition.

*Volet 2. Appui aux Op et coopératives.* Sur la base d'un diagnostic institutionnel conduit dès la première année, le Projet appuiera la création et le renforcement de 200 Op et des coopératives dans la zone de consolidation et la zone de concentration avec l'appui d'opérateurs spécialisés.

*Volet 3. Formation complémentaire et appui aux structures de gestion.* La formation concernera: i) l'ensemble des paysans-relais des Cep et portera sur les techniques de protection; ii) 400 Coges sur les aspects techniques pour la maintenance et l'entretien régulier des ouvrages, la gestion financière de base; iii) l'alphabétisation fonctionnelle au profit de 6 000 membres des Cva, Coges, Aglc, Coopératives, etc. Afin d'assurer la pérennité de ces activités, le Projet capitalisera sur les acquis du PASK II en instaurant un modèle de financement dégressif des alphabétiseurs.

### Composante 2. Équipements d'appui au développement communal

La composante est organisée en deux sous-composantes:

#### Sous-composante 2.1. Renforcement des structures de gestion des équipements communaux

Les interventions du Projet dans cette sous-composante sont structurées en quatre volets d'activités:

*Volet 1. Renforcement de la planification participative communautaire.* Les interventions du Projet consisteront à mettre en place 70 facilitateurs en concertation avec les Ccc et les conseils communaux et à renforcer leurs capacités principalement dans la conduite des diagnostics participatifs. Au niveau des villages, ils travailleront avec des binômes d'animateurs. Les facilitateurs bénéficieront d'une formation spécifique.

*Volet 2. Diagnostics territoriaux.* Sous la supervision de l'équipe Développement local du Projet, la préparation et l'animation de 200 Dt seront conduites par les facilitateurs. La méthodologie proposée inclura la cartographie spatiale à l'échelle villageoise ou inter-villageoise selon les cas. Les rapports de Dt ainsi que les cartes de terroir seront partagés au niveau communal en appui à la mise au jour des Pdc pour la prise en compte et la priorisation des investissements communaux (sous-composante 2.2).

*Volet 3. Renforcement des Ccc et des Coges.* i) actualisation du guide de formation et sa traduction en langue locale (arabe et peulh); ii) sessions d'animation et de facilitation dans les communes; iii) formation sur la prise en considération des aspects genre et inclusion sociale au niveau des Moughataas; iv) formations sur des thématiques ciblées (passation des marchés, techniques, sélection, suivi et contrôle prestataires, etc.).

*Volet 4. Appui institutionnel à l'administration communale.* Un programme-pilote d'appui à l'exercice de la maîtrise d'ouvrage communal sera mis en place dans six communes. Si l'expérience est concluante, elle sera étendue après l'examen à mi-parcours.

*Sous-composante 2.2. Investissements socioéconomiques de base*

La sous-composante sera structurée autour de deux volets.

*Volet 1.* Préparation des microprojets avec l'appui des facilitateurs, sous la supervision des Ccc et sous la gouvernance institutionnelle des conseils communaux.

*Volet 2.* *Financement des microprojets par le Fonds d'investissement communal (FIC).* Les investissements seront réalisés sous forme de microprojets d'infrastructures et concerneront particulièrement l'accès à l'eau potable, l'élevage, l'agriculture et des microprojets d'intérêt collectif.

Composante 3. Coordination, gestion, suivi-évaluation, communication et gestion des savoirs

Cette composante couvre le financement de l'ensemble des dispositifs de planification technique et de coordination opérationnelle, de gestion administrative et fiduciaire, de suivi-évaluation, de communication et de capitalisation.

## **II. Dispositions relatives à l'exécution**

### **A. Montage Institutionnel**

1. *Agent principal du Projet.* La tutelle technique du Projet sera exercée par le Ministère du Développement Rural.

2. *Unité de gestion.* La coordination du Projet sera assurée par une Unité de gestion établie à Nouakchott. Celle-ci sera appuyée en régions par trois antennes et deux bureaux de liaison de proximité (Blp). Conformément aux principes de mutualisation qui régissent l'approche-programme, le Projet et le PRODEFI partageront les mêmes espaces de travail à Nouakchott et sur le terrain, ainsi que certaines fonctions transversales à l'instar de la passation des marchés et du contrôle interne déjà opérationnels.

3. *Coordonnateur et personnel du Projet.* Un Coordonnateur sera recruté et sera responsable de l'utilisation des ressources financières du Projet et de la gestion des ressources humaines soit:

- i) Une équipe au niveau national composée d'une unité administrative et financière, d'une section technique de quatre experts spécialisés (Infrastructures, Agroéconomie et développement local, Gestion des ressources naturelles, Elevage), d'un spécialiste genre et d'une cellule de suivi-évaluation;
- ii) Trois équipes régionales pour les antennes et Bl comprenant des: i) assistants et techniciens régionaux spécialisés qui opéreront sous la supervision technique des experts au niveau national; ii) des assistants-comptables et assistants en suivi-évaluation relevant respectivement de l'unité administrative et financière et de la cellule de suivi-évaluation de la coordination nationale;
- iii) Du personnel de soutien (chauffeurs, gardiens, agents polyvalents).

4. *Comité de pilotage (CP).* Il sera créé un Comité de pilotage (CP), présidé par le Ministère de l'Economie et de l'Industrie agissant en qualité du représentant de l'Emprunteur. La composition du CP s'inspirera de celle du PASK II et prévoira la

participation des autres ministères concernés. Le CP approuvera les PTBA qui seront préparés selon un processus qui reposera sur une organisation structurée de façon ascendante depuis les antennes où sera conduit annuellement l'exercice de planification participative qui aboutira en dernière instance à l'approbation des PTBA.

## B. Mise en œuvre

1. *Approche.* L'approche du Projet s'appuie sur une logique de séquençage comprenant une cartographie géo spatiale, la planification participative territoriale permettant d'identifier les priorités d'investissement tant pour les aménagements que pour les infrastructures de base et les besoins de renforcement pour la gestion durable des ressources naturelles, l'exécution et le suivi participatifs des microprojets.

2. *Innovations et mise à l'échelle.* Le Projet est un projet de mise à l'échelle dont les principales innovations porteront sur: i) la maîtrise d'ouvrage communautaire pour la restauration des écosystèmes agropastoraux et la gestion des ressources naturelles; ii) la domestication du conseil en planification participative à travers l'émergence des facilitateurs au niveau des communes et des villages; iii) l'adoption à grande échelle des techniques et pratiques de production résilientes au changement climatique; et iv) la mise en place d'un système de gouvernance des infrastructures et équipements afin d'en garantir la viabilité et la pérennité.

3. *Stratégie de mise en œuvre.* La stratégie de mise en œuvre est d'assurer la complémentarité entre les deux composantes, entre le Projet et le PRODEFI dans un environnement de concertation et de coordination avec les autres acteurs et intervenants. La complémentarité entre les deux composantes du Projet est établie dès l'étape introductive où se réalise le diagnostic territorial au niveau communautaire. Ce diagnostic permettra de faire ressortir le problème principal traduisant l'état de dégradation des ressources naturelles qui nécessiterait d'envisager une stratégie participative. Il permettra ainsi de déterminer les priorités en matière d'aménagement et de protection des sites en restauration (Composante 1), d'infrastructures (Composante 2) et de renforcement de capacités (Composantes 1 et 2).

4. *Partenariat de mise en œuvre.* L'exécution du Projet reposera sur un ensemble de dispositifs d'appui à la mise en œuvre comprenant:

- i) **Collaboration institutionnelle:** Le Projet officialisera la collaboration avec les différentes directions pour la mise en œuvre des activités de la première composante en rapport avec les aménagements, les protections des sites aménagés et les activités de renforcement des capacités des structures locales. Le Projet collaborera également avec la direction de la décentralisation à l'effet d'appuyer les actions en direction des communes.
- ii) **Partenariats stratégiques:** La mise en œuvre du Projet s'inscrira dans les cadres de concertation officiels et ad hoc existants, et veillera à la planification concertée avec les autres intervenants.
- iii) **Prestations axées sur la performance:** Le Projet contractualisera avec des opérateurs spécialisés sur différents sujets dont les études techniques, faisabilité technique, facilitation pour la mise en œuvre des champs-écoles-paysans, la formation des acteurs.

C. Supervision et examen à mi-parcours

1. Les missions de supervision et de suivi seront assurées directement par le FIDA, avec la participation de la partie nationale, à raison de deux missions de supervision par an. La première mission de supervision sera essentiellement consacrée à appuyer le démarrage du Projet dans les aspects relatifs à la mise en place du dispositif de mise en œuvre du Projet, à la finalisation des termes de référence et au lancement des dossiers d'appel d'offres.
2. L'examen à mi-parcours sera effectué conjointement par le FIDA et l'Emprunteur à la fin de la troisième année. Cet examen permettra d'apprécier la pertinence du Projet et de son approche de mise en œuvre, l'exécution financière, la réalisation des objectifs et les difficultés rencontrées.

## Annexe 2

*Tableau d'affectation des fonds*

1. *Affectation du produit du prêt et du don du Fonds.* a) Le tableau ci-dessous indique les catégories de dépenses admissibles à un financement sur le produit du prêt et du don du Fonds ainsi que le montant du prêt et du don du Fonds affecté à chaque catégorie et la répartition en pourcentage des dépenses à financer pour chacun des postes des différentes catégories:

Catégories	Montant alloué au titre du Prêt FIDA (exprimé en USD)	Montant alloué au titre du Don FIDA (exprimé en USD)	Pourcentage
I. Travaux	870 000	6 205 000	100% HT hors contributions Fonds de l'OPEP, FVC et bénéficiaires
II. Biens, Services et intrants	80 000	1 245 000	100% HT hors contribution FVC
III. Formations et Ateliers	365 000	4 980 000	100% HT hors contribution FVC
IV. Dons et subventions	1 215 000	1 065 000	100% HT hors contributions FVC, bénéficiaires et du Gouvernement
V. Salaires et indemnités	1 735 000	3 570 000	100% HT hors contributions FVC et du Gouvernement
Non alloué	475 000	1 895 000	
<b>TOTAL</b>	<b>4 740 000</b>	<b>18 960 000</b>	

- b) Les termes utilisés dans le tableau ci-dessus se définissent comme suit:
- i) Les dépenses en Biens, Services et intrants relatives à la catégorie II incluent également les dépenses liées aux Véhicules et celles liées aux Equipements et Matériels.
  - ii) Les dépenses en Formations et Atelier relatives à la catégorie III incluent également les dépenses liées aux consultants.
  - iii) Les dépenses en Salaires et indemnités relatives à la catégorie V incluent également les dépenses liées aux Coûts de fonctionnement.

2. *Coûts de démarrage.* Les retraits effectués afin de couvrir les coûts de démarrage afférents à la catégorie III encourus avant la satisfaction des conditions générales préalables aux retraits ne doivent pas dépasser un montant total équivalent à 210 000 USD. Dès que possible après l'entrée en vigueur du présent Accord, l'Emprunteur présentera au FIDA pour non-objection un budget détaillé des activités de démarrage. Le paiement du montant lié aux coûts de démarrage sera soumis à l'avis de non-objection du

FIDA. Les montants éventuels non dépensés seront versés sur le compte désigné approprié du Projet.

### **Annexe 3**

#### *Clauses particulières*

Conformément aux dispositions de la section 12.01 a) xxiii) des Conditions générales, le Fonds peut suspendre, en totalité ou en partie, le droit de l'Emprunteur de solliciter des retraits du compte du prêt et du don du Fonds si l'Emprunteur n'a pas respecté l'une quelconque des clauses énoncées ci-dessous, et si le FIDA a établi que ladite défaillance a eu, ou risque d'avoir, un effet préjudiciable important sur le Projet:

1. *Suivi-évaluation, apprentissage et gestion des savoirs.* Un Système de suivi-évaluation est développé selon le schéma de gestion axée sur les résultats. Il est développé pour répondre aux besoins d'information définis par le Projet, et pour contribuer à améliorer la gestion de la performance du portefeuille. Le Système est renforcé au niveau des antennes, où sont affectés des Assistants en suivi-évaluation, par la mise en place d'un mécanisme et d'outils de collecte adaptés.

La capitalisation, la gestion des savoirs et la communication sont guidées par un plan de gestion qui est élaboré au démarrage du Projet. Ce plan précise les différents produits de communication et outils spécifiques à développer, les formats et supports les plus appropriés en fonction des types d'utilisateurs.

2. *Sélection du personnel du Projet.* La sélection et le recrutement du personnel du Projet se fait sur une base compétitive par voie d'appel à candidatures publié dans la presse nationale, selon les procédures actuelles de l'Emprunteur. La durée des contrats ne peut excéder la durée du Projet. Le personnel est soumis à des évaluations de performances organisées annuellement. Il peut être mis fin à leur contrat en fonction des résultats de ces évaluations. Le recrutement du personnel clé, le renouvellement de leur contrat et le cas échéant, la décision de rompre leur contrat, sont soumis à l'approbation préalable du Fonds. Le Gouvernement procède à la nomination du Coordinateur, sélectionné sur une base compétitive, en accord avec le Fonds. Tout fonctionnaire sélectionné doit obtenir une mise à disposition de son employeur avant qu'un contrat ne lui soit proposé. Toute discrimination fondée sur le sexe, l'âge, l'appartenance ethnique ou religieuse n'est pas admissible lors du recrutement du personnel du Projet. A compétences égales, les candidatures des jeunes et des femmes sont encouragées. Le recrutement et la gestion du personnel d'appui sont soumis aux procédures décrites dans le Manuel des procédures administratives, financières, comptables et de passation de marchés.

# Cadre logique

Synthèse/Résultats	Indicateurs clés de vérification <sup>9&amp;10</sup>				Moyens de vérification			Hypothèses
	Nom	Référence	Mi-parcours	Fin	Source	Fréquence	Responsabilité	
<b>Portée</b>								
<b>1.b Estimation du nombre total correspondant de membres de ménages</b>	Membres de ménages - Nombre	0	91 500	183 000	Sse Progres	Trimestrielle	Unité de coordination	Le double comptage avec PRODEFI sera considéré
<b>1.a Nombre correspondant de ménages touchés</b>	Ménages - Nombre	0	15 000	30 000	SSE PROGRES	Trimestrielle	Unité de coordination	
<b>1 Nombre de personnes recevant des services promus ou soutenus par le projet</b>	Total * <sup>11</sup>	0	15 000	30 000	SSE PROGRES	Trimestrielle	Unité de coordination	
<b>Objectif général</b>								
Améliorer les conditions de vie et la sécurité alimentaire et nutritionnelle des populations rurales pauvres (femmes et jeunes en particulier)	1. Nombre de personnes bénéficiaires d'une mobilité économique* <sup>12</sup>	0	70 000	146 000	Enquête de référence, Evaluation d'impact	Année 1, 3 et 6	FIDA & Gouvernement	Contexte national favorable à la mise en œuvre du projet et à la discrimination positive en faveur des femmes et des jeunes  Déploiement effectif des dispositifs d'appui à la production vivrière et de services sociaux
<b>Objectif de développement du Projet</b>								
Autonomiser les ruraux pauvres dans leur accès durable aux ressources naturelles et aux équipements collectifs	2. Pourcentage de ménages déclarant une augmentation de la production de 10% minimum	0	-	30%	Enquête d'évaluation des effets	Annuelle	Unité de coordination	

<sup>9</sup> Ventilés par sexe et âge (60% hommes, 40 %femmes et 30% jeunes de 15-40 ans), et par filière autant que possible. Selon les statistiques nationales la taille moyenne par ménage est de 6.1.

<sup>10</sup> \* Indicateurs de base du Système de mesure des résultats opérationnels (SMRO ex-SYGR1).

<sup>11</sup> Dont bénéficiaires hommes/femmes/jeunes ; bénéficiaires des actions environnementales durables et bénéficiaires des actions sur la nutrition.

<sup>12</sup> Projection, fondée sur les évaluations de l'impact du FIDA, du nombre de ruraux dont la situation économique a évolué (10% ou plus), notamment du point de vue des revenus, de la consommation, de la richesse, de la diversité alimentaire ou de la nutrition (Porter le Système de gestion des résultats et de l'impact à l'étape suivante, FIDA, Avril 2017).

Synthèse/Résultats	Indicateurs clés de vérification <sup>9&amp;10</sup>				Moyens de vérification			Hypothèses
	Nom	Référence	Mi-parcours	Fin	Source	Fréquence	Responsabilité	
<b>Effet 1:</b> La résilience des écosystèmes et des ruraux pauvres face aux effets des changements climatiques est renforcée	3. Pourcentage de surfaces mises en valeur après aménagements <sup>13</sup>	0	45%	60%	SSE PROGRES	Semestrielle	Unité de coordination	Evolution du climat conforme ou plus favorable que les prévisions du GIEC
	4. Nombre de tonnes d'émissions de Co <sub>2</sub> eq évitées ou séquestrées* (3.2.1)	0	292 000	585 000 <sup>14</sup>	Calcul à base du logiciel FAO/Exact <sup>15</sup>	A mi-parcours et fin du projet	Expert environnement/changement climatique <sup>16</sup>	
	5. Nombre de ménages déclarant l'adoption de pratiques et technologies durables et résilientes aux changements climatiques* (3.2.2)	0	10 800	24 000	SSE PROGRES	Semestrielle	Unité de coordination	
<b>Produit 1.1:</b> Les terres agro-pastorales sont restaurées	6. Nombre d'hectares de terres soumises à une gestion résiliente au climat* (3.1.4)	0	5 480 Ha <sup>17</sup>	9 500 Ha <sup>18</sup>	SSE PROGRES	Semestrielle	Unité de coordination PROGRES	Volonté de l'Etat à déployer adéquatement du personnel technique déconcentré au niveau local
<b>Produit 1.2:</b> Les capacités des acteurs dans la gestion durable des RN sont renforcées	7. Nombre de groupes soutenus dans la gestion durable des ressources naturelles et des risques liés au climat* (3.1.1)	0	270 <sup>19</sup>	460 <sup>20</sup>	SSE PROGRES	Semestrielle	Expert changements climatiques	
	8. Nombre de paysans relais et facilitateurs formés à travers les champs-écoles paysans (CEP)	0	1 606 <sup>21</sup>	2 536 <sup>22</sup>	SSE PROGRES	Semestrielle	Unité de coordination PROGRES	
<b>Effet 2:</b> L'accès des ruraux pauvres aux services socio-économiques de base et équipements communaux est amélioré	9. Nombre de femmes et de jeunes alphabétisés (dont au moins 75% de femmes)	0	3 600	6 000	SSE PROGRES	Semestrielle	Unité de coordination PROGRES	Bonne clarification des mandats des services techniques déconcentrés au niveau régional et communal
	10. Pourcentage d'infrastructures et équipements communaux/collectifs fonctionnel	TBD	80% <sup>23</sup>	90%	SSE PROGRES	Semestrielle	Unité de coordination PROGRES	
<b>Produit 2.1:</b> Les capacités de planification et de gestion des acteurs	11. Nombre de villages/grappes de villages appuyés dans la réalisation de leur DT	0	120	200	SSE PROGRES	Semestrielle	Unité de coordination PROGRES	Volonté des acteurs à collaborer de manière

<sup>13</sup> La surface aménagée recouvre la portion de terre sur laquelle ont été réalisés les travaux tels les aménagements CES/DRS. La mise en valeur concerne les surfaces cultivées après aménagement. La régénérescence des surfaces aménagées intervient quelques années après la mise en valeur, et ne couvre pas la totalité des surfaces aménagées.

<sup>14</sup> Les calculs réalisés sous ExAct considère une période de réalisation de 20 années (6 années de mise en œuvre du projet et 14 années de capitalisation) afin de considérer la capitalisation des aspects agroforestiers. Le bilan ExAct considère en fin de projet (20 ans) : 1 947 500 tonnes de Co<sub>2</sub>eq évitées ou séquestrées.

<sup>15</sup> L'outil de la FAO Carbon balance tool (<http://www.fao.org/3/a-i8075e>) pourrait être utilisé.

<sup>16</sup> Expert en environnement/changement climatique faisant partie de l'équipe des missions d'examen à mi-parcours et achèvement.

<sup>17</sup> 4000 ha de réalisation CES/DRS ; 110 seuils en Gabion pour un total de 1 320ha et 4 réhabilitations de barrage pour un total de 160 ha.

<sup>18</sup> 7000 ha de réalisation CES/DRS ; 193 seuils en Gabion pour un total de 2 300 ha et 6 réhabilitations de barrage pour un total de 240 ha

<sup>19</sup> 230 Comité de gestion ou Comité villageois d'aménagement et 40 AGLC..

<sup>20</sup> 400 Comités de gestion ou comité villageois d'aménagement et 60 AGLC.

<sup>21</sup> 1 320 paysans relais formés dans 44 CEP et 286 AVB ou ADL formés en 12 CEP.

<sup>22</sup> 2 250 paysans relais formés dans 75 CEP et 286 AVB ou DL formés dans 12 CEP.

<sup>23</sup> A mi-parcours, l'opérationnalité des infrastructures et équipements sera évaluée sur la base des infrastructures réalisées par le PASK II et dont les COGES seront encore appuyés par PROGRES, comme le financement des nouveaux infrastructures et équipements par PROGRES ne sera effective qu'en 2021.

Synthèse/Résultats	Indicateurs clés de vérification <sup>9&amp;10</sup>				Moyens de vérification			Hypothèses
	Nom	Référence	Mi-parcours	Fin	Source	Fréquence	Responsabilité	
au niveau local et communal sont renforcées	12. Nombre de CCC et COGES renforcés	0	176 <sup>24</sup>	688 <sup>25</sup>	SSE PROGRES	Semestrielle	Unité de coordination PROGRES	juste et transparente sur le long terme
<b>Produit 2.2:</b> Les infrastructures et équipements répondant aux besoins des communautés rurales sont construits	13. Nombre d'infrastructures et équipements réalisés sur financement FIC	0	80	260	SSE PROGRES	Semestrielle	Unité de coordination PROGRES	

<sup>24</sup> 80 COGES et 96 CCC (21 COGES consolidés du PASK II, 35 CCC de la zone de concentration et 40 CCC de la zone élargie).

<sup>25</sup> 143 CCC et 545 COGES (285 COGES consolidés du PASK II et 260 nouveaux appuyés dans PROGRES).